

BUDGET RECTIFICATIF 2/2015

BUDGET RECTIFICATIF 2/2015

L'objectif premier de ce budget rectificatif est d'intégrer les nouvelles recettes diverses et de refléter le dernier virement (GB/15/DEC/011).

Le budget joint en annexe se réfère au budget rectificatif 1-2015 adopté par le conseil de direction lors de sa réunion du 5 juin 2015.

Recettes

Les recettes de l'ETF proviennent principalement de la subvention octroyée par la Commission européenne. De plus, conformément à l'article 15, paragraphe 3, de son règlement fondateur, l'ETF peut recevoir des financements d'autres sources pour des activités relevant de son mandat.

1a. Subvention de l'ETF (Titres 1, 2, 3)

La subvention que l'ETF a reçue de la Commission européenne ne fait l'objet d'aucune modification.

1b. Recettes affectées – ITF, GEMM, FRAME (Titre 4)

Les recettes affectées ne sont pas modifiées.

1c. Recettes diverses (Titre 9)

Depuis 2014, l'ETF peut incorporer les intérêts générés par la subvention octroyée par la Commission (article 58 du règlement financier de l'ETF). Le montant cumulé au titre des intérêts pour les trois premiers trimestres de 2015 s'élève à 9 041,65 EUR et représente des recettes diverses.

Dépenses

Les activités réalisées jusqu'ici sont conformes au programme de travail adopté par le conseil de direction le 21 novembre 2014 et revu par le budget rectificatif 1-2015.

2a. Subvention de l'ETF (Titres 1, 2, 3)

Depuis le budget rectificatif précédent, l'ETF a effectué un virement budgétaire à la suite d'une procédure de consultation écrite du conseil de direction (qui s'est conclue par la décision GB/15/DEC/011 du 16.09.2015) en vue d'adapter le budget aux besoins réels. Il est proposé que les recettes des intérêts cumulés (9 041,65 EUR) soient allouées à la rénovation des bureaux.

2b. Recettes affectées

Les recettes affectées ne sont pas modifiées.

Présentation

Le budget rectificatif joint en annexe contient les détails du dernier budget rectificatif et les modifications susmentionnées.

D'après les données actuelles, l'ETF devrait gérer en 2015 une subvention de 20 144 000 EUR, des recettes affectées de 881 236,35 EUR et des recettes diverses de 9 041,65 EUR.

Poste/Art.	Titre	Budget révisé 1 / 2015		Amendements 2 / 2015		Budget révisé 2 / 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI

TITRE 1 Subvention de la Communauté européenne

Chap.1 2	Fondation européenne pour la formation (15.02.12, ex 15.02.27)	19 945 000.00	19 945 000.00	-	-	19 945 000.00	19 945 000.00	
1 20	Fondation européenne pour la formation	19 945 000.00	19 945 000.00	-	-	19 945 000.00	19 945 000.00	
1 20 0	Subvention ETF	19 945 000.00	19 945 000.00			19 945 000.00	19 945 000.00	
1 20 1	Subvention ETF aux titres 1 et 2							
1 20 2	Subvention ETF au titre 3							
Chap.1 3	Contribution de l'Union européenne à partir de la récupération des surplus des années 2012 et 2013	199 000.00	199 000.00	-	-	199 000.00	199 000.00	
1 30	Contribution de l'Union européenne à partir de la récupération des surplus des années 2012 et 2013	199 000.00	199 000.00	-	-	199 000.00	199 000.00	
1 30 0	Contribution au titre 1 et 2	199 000.00	199 000.00			199 000.00	199 000.00	
1 30 1	Contribution au titre 1 et 2							
1 30 2	Contribution au titre 3							
TITRE 1		TOTAL DU TITRE 1	20 144 000.00	20 144 000.00	-	-	20 144 000.00	20 144 000.00

TITRE 8 L'apport en nature de la Communauté européenne

Chap. 8 0	L'apport en nature de la Communauté européenne	p.m.	p.m.	-	-	-	-
8 00	L'apport en nature de la Communauté européenne	p.m.	p.m.				
8 00 0	L'apport en nature de la Communauté européenne	p.m.	p.m.				
TITRE 8		TOTAL DU TITRE 8	p.m.	p.m.			

TITRE 9 RECETTES DIVERSES

Chap. 9 0	Recettes diverses	p.m.	p.m.	9 041.65	9 041.65	9 041.65	9 041.65
9 00	Recettes diverses	p.m.	p.m.	9 041.65	9 041.65	9 041.65	9 041.65
9 00 0	Recettes diverses	p.m.	p.m.	9 041.65	9 041.65	9 041.65	9 041.65
TITRE 9		TOTAL DU TITRE 9	p.m.	p.m.	9 041.65	9 041.65	9 041.65

TITRE 10 RÉSULTATS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Chap. 10 1	Résultats des années antérieures	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.
10 11	Résultats des années antérieures	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
10 11 1	Résultat budget année -/- 1	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
TITRE 10		TOTAL DU TITRE 10	p.m.	p.m.		p.m.	p.m.
TOTAL DES RECETTES DE SUBVENTION DE L'ETF		20 144 000.00	20 144 000.00	9 041.65	9 041.65	20 153 041.65	20 153 041.65

Poste/Art.	Titre	Budget révisé 1 / 2015		Amendements 2 / 2015		Budget révisé 2 / 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI

TITRE 4 RECETTES PROVENANT D'AUTRES SOURCES (recettes affectées)

Chap. 4 2	Coopération avec d'autres institutions européennes et autre organizations	877 493.18	877 493.18			877 493.18	877 493.18
4 20	Projets liés aux accords entre la Commission Européenne et la Fondation	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.
4 20 0	Le projet GEMM	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
4 20 1	Le projet FRAME	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
4 21	Financement des années précédentes	877 493.18	877 493.18	-	-	877 493.18	877 493.18
4 21 0	Le projet GEMM	790 599.96	790 599.96			790 599.96	790 599.96
4 21 1	Le projet FRAME	86 893.22	86 893.22			86 893.22	86 893.22
Chap. 4 3	Coopération avec des institutions italiennes	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
4 30	Coopération avec des institutions italiennes	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.
4 30 0	Coopération avec des institutions italiennes	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.
Chap. 4 9	Coopération avec des institutions italiennes - financement des années précédentes	3 743.17	3 743.17			3 743.17	3 743.17
4 90	Coopération avec des institutions italiennes - Financement des années précédentes	3 743.17	3 743.17	-	-	3 743.17	3 743.17
4 90 0	Coopération avec des institutions italiennes - Financement des années précédentes	3 743.17	3 743.17			3 743.17	3 743.17
TITRE 4	TOTAL DU TITRE 4	881 236.35	881 236.35			881 236.35	881 236.35

TOTAL RECETTES AFFECTÉES/DE PROJET	881 236.35	881 236.35		-	-	881 236.35	881 236.35
---	-------------------	-------------------	--	----------	----------	-------------------	-------------------

TOTAL GÉNÉRAL	21 025 236.35	21 025 236.35		9 041.65	9 041.65	21 034 278.00	21 034 278.00
----------------------	----------------------	----------------------	--	-----------------	-----------------	----------------------	----------------------

Poste/Art.	Titre	Budget révisé 1 / 2015		Amendements 2 / 2015		Budget révisé 2 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
TITRE 1 DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À LA FONDATION								
Chap. 1 1 Personnel en activité		13 215 000.00	13 215 000.00	- 376 986.00	- 376 986.00	12 838 014.00	12 838 014.00	
Art. 110 Agents occupant un emploi repris au tableau des effectifs		9 923 802.00	9 923 802.00	- 190 000.00	- 190 000.00	9 733 802.00	9 733 802.00	
1 10 0 Traitements de base		7 954 802.00	7 954 802.00	- 182 000.00	- 182 000.00	7 772 802.00	7 772 802.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les frais de traitements de base et l'indemnité de gestion des agents temporaires de l'ETF, comme indiqué dans le Statut (art. 44 & 66) et le Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 20).</p> <p>Prévisions: Le tableau des effectifs de l'ETF compte 92 postes, nombre qui devrait être atteint à la fin 2015, l'année ayant commencé avec tous les postes pour 2014 pourvus (94). Nous envisageons également d'utiliser l'article 38, paragraphe 2, du RF afin de recruter un AT supplémentaire pour compenser les arrangements à temps partiel. 1,3 ETP associé à des arrangements à temps partiel ne sera pas payé et 1,2 ETP peut être économisé par des postes qui resteront vacants et par le report de la prise de fonctions de nouveaux membres du personnel remplaçant des membres du personnel sortant.</p> <p>Le chiffre repose sur la prévision qu'il n'y aura pas d'adaptation de salaire pour l'année 2014.</p> <p>Prévisions Budget révisé 2: Disponibilité découlant de l'évolution des effectifs (démissions, postes vacants, congés parentaux, temps partiels, droits des nouveaux venus, etc.), augmentation des salaires très limitée et facteur de pondération réduit au titre de l'ancienne adaptation de salaire. Voir également ci-dessous l'impact sur les autres lignes budgétaires liées au salaire. (- 182 000 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)</p>
1 10 1 Allocations familiales		923 000.00	923 000.00	+ 30 000.00	+ 30 000.00	953 000.00	953 000.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les allocations familiales des agents temporaires de l'ETF, comme indiqué dans le Statut (art. 67) et le Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 20).</p> <p>Prévisions: On estime que les membres du personnel ayant droit aux allocations familiales et scolaires en 2014 continueront à y avoir droit en 2015. Les besoins estimés pour 2015 sont donc basés sur l'hypothèse que la majorité des membres du personnel recrutés en 2015 auront droit à cette allocation.</p> <p>Prévisions Budget révisé 2: Le montant est adapté à l'état actuel des effectifs de l'ETF. (+ 30 000 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)</p>
1 10 2 Indemnités de dépaysement et d'expatriation		1 046 000.00	1 046 000.00	- 38 000.00	- 38 000.00	1 008 000.00	1 008 000.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'expatriation des agents temporaires de l'ETF, comme indiqué dans le Statut (art. 69) et le Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 20).</p> <p>Prévisions: On estime que les membres du personnel qui bénéficiaient d'indemnités de dépaysement en 2014 continueront à en bénéficier en 2015. Les besoins estimés pour 2015 sont donc basés sur l'hypothèse que la majorité des membres du personnel recrutés en 2015 auront droit à cette allocation.</p> <p>Prévisions Budget révisé 2: identique à la ligne budgétaire 1100 (- 38 000 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)</p>
1 10 3 Indemnités de secrétariat		p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
Art. 111 Autres agents		2 010 000.00	2 010 000.00	- 58 000.00	- 58 000.00	1 952 000.00	1 952 000.00	
1 11 0 Agent contractuel		1 875 000.00	1 875 000.00	- 58 000.00	- 58 000.00	1 817 000.00	1 817 000.00	<p>Ce crédit couvre l'ensemble des traitements, allocations, coûts relatifs à la sécurité sociale pour les agents contractuels + congé annuel non pris à la fin de leur contrat par les agents auxiliaires et adaptations des traitements qui en résultent.</p> <p>Prévisions: 39 agents contractuels seront embauchés d'ici fin 2014 et cette situation devrait demeurer inchangée en 2015. 0,5 ETP associé à des arrangements à temps partiel ne sera pas payé. Cette ligne budgétaire inclut également les coûts liés à l'entrée en service et à la cessation de service tels que les indemnités d'installation, les indemnités journalières, les frais de voyage à l'entrée en service et à la cessation de service, l'indemnité de déplacement annuelle etc.</p> <p>Prévisions Budget révisé 2: identique à la ligne budgétaire 1100 (- 58 000 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)</p>
1 11 2 Agents locaux		135 000.00	135 000.00	-	-	135 000.00	135 000.00	<p>Ce crédit couvre tous les salaires, indemnités et dépenses de sécurité sociale pour les agents locaux.</p> <p>Prévisions: 2 agents locaux. Légère augmentation sur base de la tendance historique pour tenir compte de l'adaptation prévue des rémunérations pour les agents locaux. Services fournis par une société italienne spécialisée dans le droit du travail pour appliquer la législation italienne aux agents locaux et préparer la documentation relative aux rémunérations.</p>
Art. 113 Couverture des risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle, couverture du risque de chômage et maintien des droits à la pension		428 000.00	428 000.00	- 14 000.00	- 14 000.00	414 000.00	414 000.00	

Poste/Art.	Titre	Budget révisé 1 / 2015		Amendements 2 / 2015		Budget révisé 2 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
1 13 0	Assurance maladie	276 000.00	276 000.00	- 9 000.00	- 9 000.00	267 000.00	267 000.00	Ce crédit couvre l'assurance maladie en vertu de l'art. 72 du Statut et du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 28) Prévisions: On sait que ces frais d'assurance concernent l'ensemble du personnel. Les besoins estimés pour 2015 sont donc basés sur le nombre estimé d'ETP à la ligne budgétaire 1100. Prévisions Budget révisé 2: identique à la ligne budgétaire 1100 (- 9 000 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)
1 13 1	Assurance accidents et maladies professionnelles	41 000.00	41 000.00	-	-	41 000.00	41 000.00	Ce crédit couvre l'assurance accidents et maladies professionnelles en vertu de l'article 73 du Statut et du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 28) Prévisions: On sait que ces frais d'assurance concernent l'ensemble du personnel. Les besoins estimés pour 2015 sont donc basés sur le nombre estimé d'ETP à la ligne budgétaire 1100.
1 13 2	Assurance chômage pour les agents temporaires	111 000.00	111 000.00	- 5 000.00	- 5 000.00	106 000.00	106 000.00	Ce crédit couvre l'assurance chômage pour les agents temporaires en vertu de l'article 28 bis du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes Prévisions: On sait que ces frais d'assurance concernent l'ensemble du personnel. Les besoins estimés pour 2015 sont donc basés sur le nombre estimé d'ETP à la ligne budgétaire 1100. Prévisions Budget révisé 2: identique à la ligne budgétaire 1100 (- 5 000 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)
1 13 3	Pension	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
Art. 114 Allocations et indemnités diverses		110 794.00	110 794.00	-	-	110 794.00	110 794.00	
1 14 0	Allocations de naissance et décès	794.00	794.00	-	-	794.00	794.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les art. 70, 74 et 75, et Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 28). Ce crédit est destiné à couvrir: - les allocations de naissance; - en cas de décès d'un fonctionnaire: – la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès, – les frais nécessités par le transport du corps jusqu'au lieu d'origine. Prévisions: Les allocations de naissance et de décès sont basées sur la tendance historique de 4/an.
1 14 1	Frais de voyage annuel du lieu d'affectation au lieu d'origine	110 000.00	110 000.00	-	-	110 000.00	110 000.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'art. 8 de l'annexe VII applicable par analogie aux agents temporaires. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le membre du personnel concerné, pour son conjoint et les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine. Prévisions: On sait que ces frais concernent une partie du personnel de l'ETF conformément au statut du personnel 2014. Les besoins estimés pour 2015 sont donc basés sur les coûts de 2014.
1 14 2	Frais de logement et de transport	p.m.	p.m.	-	-	p.m.		
1 14 3	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	-	-	p.m.		
1 14 4	Indemnités forfaitaires de déplacement	p.m.	p.m.	-	-	p.m.		
1 14 7	Indemnités pour service continu ou par tours et pour astreinte sur le site et/ou à domicile	p.m.	p.m.	-	-			Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son art. 56 bis, et Régime applicable aux autres agents (art. 16).
Art. 115 Heures supplémentaires		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
1 15 0	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
Art. 117 Prestations d'appoint		422 804.00	422 804.00	- 16 986.00	- 16 986.00	405 818.00	405 818.00	
1 17 0	Interprètes indépendants et opérateurs de conférences	p.m.	p.m.	-	-	p.m.		

Poste/Art.	Titre	Budget révisé 1 / 2015		Amendements 2 / 2015		Budget révisé 2 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
1 17 2	Frais d'organisation de stages à la Fondation	30 000.00	30 000.00	- 24 986.00	- 24 986.00	5 014.00	5 014.00	Ce crédit est censé couvrir les frais d'organisation de stages pour les jeunes professionnels de l'UE et les pays partenaires de l'ETF pour leur permettre de se familiariser avec les pratiques d'une agence de l'Union européenne. Prévisions: Coûts estimés pour 3 stages pour 6 mois (1,5 ETP) Prévisions Budget révisé 2: identique à la ligne budgétaire 1100 (- 24 986 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)
1 17 5	Autres prestations de traduction, dactylographie et travaux à confier à l'extérieur	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
1 17 7	Autres prestations et services institutionnels d'audit	392 804.00	392 804.00	+ 8 000.00	+ 8 000.00	400 804.00	400 804.00	Ce crédit est destiné à couvrir les recours à d'autres prestataires de services, consultants et experts, pour les services relevant de l'administration générale de l'ETF lorsque de tels services ne peuvent être assurés par le personnel de l'ETF (pour des raisons d'expertise ou de disponibilité). Prévisions: Services fournis, par exemple, par les organes administratifs de l'UE dans le cadre d'accords de niveau de service (par exemple, traitement des coûts salariaux et autres services facultatifs, services de gestion financière etc.) + contrat de service interagences pour le secrétariat de la Fondation de coordination + coût du badge CE Compte tenu du budget disponible, on peut prévoir à ce stade environ 2 ETP de personnel intérimaire. Ce personnel est généralement utilisé pour compenser les absences du personnel de l'ETF (maladie de longue durée, congé parental ou autre) ou couvrir les périodes de surcharge, y compris le coût associé pour le personnel intérimaire en vertu de la législation italienne. Prestataires de services (services de réception); calculs effectués sur la base de 250 jours de service. Services de relogement pour 4 nouveaux arrivants. Ce crédit inclut la consultation RH et/ou les études de satisfaction sur l'emploi et le suivi. Compte tenu des restrictions budgétaires actuelles, ce crédit ne représente que le coût minimal annuel nécessaire pour le coût interagences à travers un contrat cadre commun pour les enquêtes menées auprès du personnel et le lancement d'une nouvelle enquête de satisfaction en 2015. Prévisions Budget révisé 2: Fonds nécessaires pour couvrir une partie de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel et les services de relogement de 2 nouveaux arrivants prévus avant fin 2015 (+ 8 000 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)
Art. 118 Frais de recrutement et de mutation		215 600.00	215 600.00	- 48 000.00	- 48 000.00	167 600.00	167 600.00	
1 18 0	Frais divers de recrutement	22 600.00	22 600.00	-	-	22 600.00	22 600.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses art. 27 à 31 et 33. Ce crédit est destiné à couvrir divers frais de recrutement, dont: - les frais de publication, - les frais directement liés à la promotion et à l'organisation d'épreuves de groupe en vue de recrutements (location de locaux, machines et équipements divers eau, honoraires pour la préparation et la correction des épreuves, etc.), - les frais de voyage et les indemnités journalières pour les candidats et les membres extérieurs du jury de sélection - les examens médicaux de pré-recrutement. Prévisions: Remboursement des candidats et autres: coût moyen sur la base des tendances historiques; maximum 2 procédures de sélection prévues; en moyenne, 9 candidats ont droit à un remboursement par procédure; frais de déplacement/séjour liés aux visites médicales organisées avant le recrutement (coût moyen BRX/LUX/TUR); coûts des visites médicales préalables au recrutement; fournitures spécifiques pour les épreuves/entretiens requis/publications, membres externes du comité d'évaluation du recrutement sur la base des tendances historiques. Si un centre d'évaluation est organisé, des fonds supplémentaires seront requis.
1 18 1	Frais de voyage	7 000.00	7 000.00	-	-	7 000.00	7 000.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son art. 71. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage pour les membres du personnel et leurs familles lorsqu'ils prennent ou quittent leurs fonctions. Prévisions: Coûts associés au voyage du personnel à l'entrée en service et au départ.

Poste/Art.	Titre	Budget révisé 1 / 2015		Amendements 2 / 2015		Budget révisé 2 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
1 18 2	Indemnités d'installation	117 000.00	117 000.00	- 35 000.00	- 35 000.00	82 000.00	82 000.00	<p>Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII.</p> <p>Ce crédit couvre les indemnités d'installation et de réinstallation lors du changement de lieu de résidence des agents qui prennent leurs nouvelles fonctions, lors d'une mutation et lorsqu'ils quittent l'institution pour se réinstaller ailleurs.</p> <p>Prévisions: Coûts associés à l'indemnité d'installation des nouveaux arrivants qui sont entrés en service en 2014 et qui commenceront en 2015, ainsi que coûts associés à l'indemnité de réinstallation des personnes qui quittent le service en 2015 ou l'ont déjà quitté, mais n'ont pas encore déménagé en dehors de Turin. Coût estimé pour 7 doubles + 1 simple (ré-)installations.</p> <p>Prévisions Budget révisé 2: identique à la ligne budgétaire 1100 (- 35 000 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)</p>
1 18 3	Frais de déménagement	41 000.00	41 000.00	- 6 000.00	- 6 000.00	35 000.00	35 000.00	<p>Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses art. 20 et 71, et l'art. 9 de l'annexe VII.</p> <p>Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement d'un nouveau membre du personnel lors de son entrée en fonctions ainsi que les dépenses des membres du personnel qui cessent leurs fonctions au sein de l'ETF.</p> <p>Prévisions: Coûts associés au déménagement des nouveaux arrivants qui sont entrés en service en 2014 et qui commenceront en 2015, ainsi que coûts associés à l'indemnité de réinstallation des personnes qui quittent le service en 2015 ou l'ont déjà quitté, mais n'ont pas encore déménagé en dehors de Turin. Estimation pour 7 agents temporaires et 1 agent contractuel.</p> <p>Prévisions Budget révisé 2: Retrait supplémentaire reporté à l'année suivante (une partie des fonds disponibles déjà utilisée dans le cadre du transfert précédent) (- 6 000 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)</p>
1 18 4	Indemnités journalières temporaires	28 000.00	28 000.00	- 7 000.00	- 7 000.00	21 000.00	21 000.00	<p>Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses art. 20 et 71, et l'art. 10 de l'annexe VII.</p> <p>Ce crédit couvre les indemnités journalières temporaires pour les agents qui justifient d'être tenus de changer de résidence lors de leur entrée en fonctions ou lors d'une mutation.</p> <p>Prévisions: Coûts associés aux nouveaux arrivants à leur entrée en service et dépendant de leur situation familiale et de leur lieu de recrutement. Besoins planifiés actuellement pour 44 mois au taux quotidien pour le personnel ayant droit à des allocations familiales.</p> <p>Prévisions Budget révisé 2: identique à la ligne budgétaire 1100 (- 7 000 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)</p>
Art. 119 Coefficients correcteurs		104 000.00	104 000.00	- 50 000.00	- 50 000.00	54 000.00	54 000.00	
1 19 0	Coefficients correcteurs	104 000.00	104 000.00	- 50 000.00	- 50 000.00	54 000.00	54 000.00	<p>Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses art. 64 et 65, et l'art. 17, paragraphe 3, de l'annexe VII.</p> <p>Ce crédit couvre le coût des coefficients correcteurs appliqués à la rémunération des agents. Les coefficients correcteurs sont adoptés par le Conseil sur proposition de la Commission mais sont déterminés à la fin de l'année avec les augmentations/diminutions avec effet rétroactif au 1er juillet. Il couvre également le coût des coefficients correcteurs appliqués aux émoluments transférés dans un pays autre que le pays d'emploi.</p> <p>Prévisions: On sait que cette pondération s'applique à l'ensemble du personnel. Les besoins estimés pour 2014 sont donc basés sur le coût estimé ETP qui devrait être payé (voir ligne budgétaire 1100) au taux connu actuellement. En fonction d'une augmentation ou d'une diminution supérieure à celle prévue actuellement du facteur de pondération pour l'Italie, il faudra revoir le crédit. En effet, ce montant correspond à une diminution prévue en 2014 ayant des effets sur 2015 ainsi qu'à une diminution supplémentaire en 2015 qui compensera également l'augmentation due à l'adaptation de salaire pour l'année 2015.</p> <p>Prévisions Budget révisé 2: identique à la ligne budgétaire 1100 (- 50 000 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)</p>

Poste/Art.	Titre	Budget révisé 1 / 2015		Amendements 2 / 2015		Budget révisé 2 / 2015		Prévisions 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
1 19 1	Adaptation salariale	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 65 et 65 bis et son annexe XI. Règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO L 356 du 31.12.1977, p. 1), tel que modifié en dernier lieu par le règlement (CE, Euratom, CECA) n° 2548/98 (JO L 320 du 28.11.98, p. 1).	
								Ce crédit est destiné à couvrir les coûts d'adaptation salariale approuvés par le Conseil au cours de l'exercice financier. Il est purement provisoire et rétrodaté au 1er juillet.	
								Prévisions: Une augmentation de 1 % est généralement prévue pour l'adaptation de salaire, mais une augmentation supplémentaire du facteur de pondération pour l'Italie est prévue, compensant donc pleinement l'augmentation prévue, conduisant à reprendre cette ligne pour mémoire.	
Chap. 1 3 Missions et déplacements		129 000.00	129 000.00	-	-	129 000.00	129 000.00		
<i>Art. 130 Frais de missions et de déplacement</i>		129 000.00	129 000.00	-	-	129 000.00	129 000.00		
1 30 0	Frais de missions et de déplacement	129 000.00	129 000.00	-	-	129 000.00	129 000.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 11 et 13 de son annexe VII.	
								Ce crédit est destiné à couvrir: les frais de déplacement, le paiement d'indemnités journalières de missions et les coûts obligatoires ou extraordinaire encourus lors de la mission d'un agent qui sont couverts par le Statut des fonctionnaires des Communautés européennes.	
								Prévisions: Missions administratives liées à la gouvernance, à l'apprentissage et au développement	
Chap. 1 4 Infrastructure à caractère socio-médical		297 000.00	297 000.00	-	-	297 000.00	297 000.00		
<i>Art. 140 Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines</i>		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
1 40 0	Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
<i>Art. 142 Restaurants, repas et cantines</i>		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
1 42 0	Restaurants, repas et cantines	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
<i>Art. 143 Service médical</i>		32 000.00	32 000.00	-	-	32 000.00	32 000.00		
1 43 0	Service médical	32 000.00	32 000.00	-	-	32 000.00	32 000.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son art. 59, et l'art. 8 de l'annexe II.	
								Ce crédit est destiné à couvrir les frais du service médical indépendant intervenant pour l'ETF (notamment la réalisation des examens médicaux réguliers des agents de l'ETF, les frais d'un médecin-conseil et des médicaments, les équipements de premiers soins...).	
								Prévisions: Visites médicales annuelles (coût moyen pour 90 visites)	
								Visites du médecin-conseil de l'ETF et frais de consultation, y compris les frais de mission lors de la représentation de l'ETF devant le collège médical interinstitutionnel	
								Fournitures médicales et médicaments ou autres services médicaux. Si un éventuel soutien psychosocial devait être proposé au personnel, il faudra augmenter ce crédit.	
<i>Art. 144 Formation interne</i>		240 000.00	240 000.00	-	-	240 000.00	240 000.00		
1 44 0	Formation interne	240 000.00	240 000.00	-	-	240 000.00	240 000.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'art. 24, paragraphe 3	
								Ce crédit est destiné à couvrir l'organisation des séances d'information à l'entrée en fonctions, des cours pour l'amélioration des connaissances professionnelles, des recyclages professionnels, de l'initiation aux techniques modernes, des séminaires, des sessions d'informations sur les questions de l'UE, etc. Il couvre également les dépenses résultant de l'achat du matériel et de la documentation nécessaires ainsi que du recours à des consultants.	
								Prévisions: Ce crédit correspond aux besoins prévus au niveau de l'ETF (y compris, suivi particulier après 2014, rétroaction 360 degrés pour développement de gestion) et au niveau individuel. La priorité sera accordée aux formations à l'assistance professionnelle et à la gestion, aux cours de langues et aux formations liées à la gestion de l'efficacité.	
<i>Art. 149 Autres interventions</i>		25 000.00	25 000.00	-	-	25 000.00	25 000.00		
1 49 0	Autres interventions	25 000.00	25 000.00	-	-	25 000.00	25 000.00		
								Prévisions: Activités et services sociaux/de bien-être, tels que festivités de Noël, cantine.	
								Priorités non incluses: Campagne ergonomique (10 000 EUR)	

Poste/Art.	Titre	Budget révisé 1 / 2015		Amendements 2 / 2015		Budget révisé 2 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
Chap. 1 5 Échange de personnel entre la Fondation et le secteur public		42 000.00	42 000.00	- 42 000.00	- 42 000.00	p.m.	p.m.	
Art. 152 Échange de personnel entre la Fondation et le secteur public		42 000.00	42 000.00	- 42 000.00	- 42 000.00	p.m.	p.m.	
1 52 0 Experts nationaux détachés		42 000.00	42 000.00	- 42 000.00	- 42 000.00	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les coûts des fonctionnaires nationaux ou internationaux et des employés du secteur privé temporairement affectés à l'ETF pour communiquer leurs connaissances dans des domaines dans lesquels ils bénéficient d'une très grande expérience. Prévisions: Coût d'un expert national détaché pour la totalité de l'année Prévisions Budget révisé 2: Les tentatives de l'ETF pour recruter un END n'ont à ce jour pas abouti et ne seront pas renouvelées avant la fin de l'année; les fonds réservés à l'END peuvent donc être débloqués (- 42 000 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)
Chap. 1 7 Frais de réception et de représentation		12 000.00	12 000.00			12 000.00	12 000.00	
Art. 170 Frais de réception et de représentation		12 000.00	12 000.00			12 000.00	12 000.00	
1 70 0 Frais de réception et de représentation		12 000.00	12 000.00			12 000.00	12 000.00	Ce chapitre couvre les frais de réception des invités (ex. repas, dîners, etc.). Prévisions: Frais de représentation, notamment les frais de restauration, de taxi et les petits cadeaux autorisés par le directeur et frais de représentation liés aux activités organisées à la fin de l'année.
Chap. 1 9 Pensions et allocations de pension		p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
Art. 190 Pensions et allocations de pension		p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
1 90 0 Pensions et allocations de pension		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
TITRE 1	TOTAL DU TITRE 1	13 695 000.00	13 695 000.00	- 418 986.00	- 418 986.00	13 276 014.00	13 276 014.00	

TITRE 2 IMMEUBLE, MATÉRIEL ET FRAIS DIVERS DE FONCTIONNEMENT

Chap. 2 0 Investissements en immobilier, location d'immeubles et frais accessoires		595 798.00	595 798.00	+ 92 577.65	+ 92 577.65	688 375.65	688 375.65	
Art. 200 Location		14 501.00	14 501.00			14 501.00	14 501.00	
2 00 0 Location		14 501.00	14 501.00			14 501.00	14 501.00	Ce crédit est destiné à couvrir le bail immobilier. Prévisions: Montant symbolique pour le loyer des locaux de l'ETF dans la Villa Gualino: 1 EUR, loyer de bureau à Joseph II: 12 000 indexation comprise, Réervation pour le bureau alternatif de l'ETF.
Art. 201 Assurance		p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
2 01 0 Assurance		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
Art. 202 Eau, gaz, électricité et chauffage		170 000.00	170 000.00	- 23 100.00	- 23 100.00	146 900.00	146 900.00	
2 02 0 Eau, gaz, électricité et chauffage		170 000.00	170 000.00	- 23 100.00	- 23 100.00	146 900.00	146 900.00	Ce crédit est destiné à couvrir les coûts de services publics (eau, gaz, électricité et chauffage). Prévisions: Selon la tendance des dépenses actuelles et les prévisions relatives à la Villa Gualino, la somme à payer en 2014 devrait s'élèver à 160 000 EUR. Une augmentation de 10 000 EUR est proposée comme filet de sécurité Prévisions Budget révisé 2: Selon les estimations reçues de la Région en juillet, le budget engagé à ce jour devrait suffire à couvrir les coûts des services publics pour 2015, et la différence peut être débloquée. (- 23 100 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)
Art. 203 Nettoyage et entretien		220 000.00	220 000.00	+ 8 000.00	+ 8 000.00	228 000.00	228 000.00	

Poste/Art.	Titre	Budget révisé 1 / 2015		Amendements 2 / 2015		Budget révisé 2 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
2 03 0	Nettoyage et entretien	220 000.00	220 000.00	+ 8 000.00	+ 8 000.00	228 000.00	228 000.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les coûts d'entretien (infrastructure, parties, ascenseurs, chauffage, climatisation, conduits) et de nettoyage des parties communes comme le prévoit la convention CON/03/ETF/0071, ainsi que le nettoyage des parties du bâtiment occupées par l'ETF.</p> <p>Le coût total du nettoyage et de l'entretien des parties communes du bâtiment varie en fonction du nombre de réparations et d'interventions non prévues au cours de l'année. L'âge de l'immeuble et de l'infrastructure ont comme corollaire pour cette estimation des risques de bris, de pannes et de besoins urgents susceptibles de déclouer de l'entretien préventif ou de remplacements.</p> <p>Prévisions: Charge locative pour bureau à Joseph II: 5 400 indexation comprise, service de nettoyage selon le contrat actuel, y compris entretien extraordinaire, remboursements des coûts de la Villa Gualino 31 000 EUR en 2014, entretien ordinaire des systèmes de l'immeuble selon le contrat actuel, entretien des espaces verts, travaux exceptionnels liés à l'équipement technique</p> <p>Prévisions Budget révisé 2: Augmentation des coûts liés à la maintenance du système de climatisation (5 000 EUR) et aux travaux d'électricité de la salle de formation (3 000 EUR) (+ 8 000 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)</p>
Art. 204	Aménagement des locaux	13 490.00	13 490.00	+ 33 127.65	+ 33 127.65	46 617.65	46 617.65	
2 04 0	Aménagement des locaux	13 490.00	13 490.00	+ 33 127.65	+ 33 127.65	46 617.65	46 617.65	<p>Ce crédit est destiné à couvrir la réalisation de petits travaux pour l'aménagement du bâtiment (modification des cloisons, plaques et panneaux, peinture, etc.).</p> <p>Prévisions: graphique pour bâtiment, peinture</p> <p>Prévisions Budget révisé 2: Après la confirmation des locaux de l'ETF jusqu'en 2018, les travaux de peinture de bureau (13 500 EUR) et la rénovation de la salle de formation (10 566 EUR) devraient être engagés. (+ 24 086 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011). En outre, les recettes diverses découlant des intérêts accumulés au titre de la contribution de l'UE (9 041,65 EUR) serviront à financer une partie des frais de rénovation des bureaux.</p>
Art. 205	Sécurité et surveillance	126 507.00	126 507.00	+ 54 550.00	+ 54 550.00	181 057.00	181 057.00	
2 05 0	Sécurité et surveillance	126 507.00	126 507.00	+ 54 550.00	+ 54 550.00	181 057.00	181 057.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses ayant trait à la sécurité du bâtiment. Les activités suivantes sont rassemblées sous ce poste: surveillance, entretien du système anti-intrusion, achat et entretien d'un équipement contre l'incendie et coûts des inspections requises par le droit italien (loi 626).</p> <p>Prévisions: Service de surveillance sur site: sur la base des prix actuels. Un nouvel appel d'offres devrait être lancé en 2015, avec un risque de coût horaire plus élevé. Inspections et radiosurveillance selon les prix contractuels actuels. Un nouvel appel d'offres devrait être lancé en 2015, avec un risque de taux horaire plus élevé. Services RSPP à partir du 15 juillet 2015: appel d'offres lancé en 2015, système du contrôle d'accès de l'ETF selon le contrat actuel.</p> <p>Prévisions Budget révisé 2: Modernisation de l'équipement contre l'incendie dans les centres de données de l'ETF après confirmation des locaux de l'ETF (43 800 EUR), remplacement du responsable de la sécurité externe (10 000 EUR) et remplacement des poignées des portes de sécurité endommagées (750 EUR) (+ 54 550 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)</p>
Art. 209	Autres dépenses immobilières	51 300.00	51 300.00	+ 20 000.00	+ 20 000.00	71 300.00	71 300.00	
2 09 0	Autres dépenses immobilières	51 300.00	51 300.00	+ 20 000.00	+ 20 000.00	71 300.00	71 300.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses immobilières qui ne sont pas prévues de manière spécifique, notamment les impôts et les routes, le drainage, le ramassage des ordures, ainsi que les coûts administratifs, payables au Villa Gualino Consortium comme le prévoit la convention CON/03/ETF/0071.</p> <p>Prévisions: Taxes pour les poubelles à la municipalité de Turin, remboursement par les assurances à la Villa Gualino</p> <p>Prévisions Budget révisé 2: Suite à plusieurs réaménagements de l'espace ces dernières années, la Région a demandé à l'ETF de formaliser toutes les adaptations auprès des autorités italiennes. (+ 20 000 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)</p>
Chap. 2 1 Technologies de l'information et des communications		842 852.00	842 852.00	+ 91 300.00	+ 91 300.00	934 152.00	934 152.00	
Art. 210 Dépenses TIC		679 402.00	679 402.00	+ 91 300.00	+ 91 300.00	770 702.00	770 702.00	

Poste/Art.	Titre	Budget révisé 1 / 2015		Amendements 2 / 2015		Budget révisé 2 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
2 10 0	Matériel TIC	188 799.00	188 799.00	-	-	188 799.00	188 799.00	Ce poste est destiné à couvrir l'achat de matériel informatique, dont des serveurs de réseau, des PC, des imprimantes et des équipements de mise en réseau / communications. Le matériel informatique est remplacé tous les 3-4 ans et la quantité de matériel acheté dépend du nombre d'appareils vétustes. Prévisions: Maintenance par ELEX du système de pointage, redevance annuelle prix contractuel pour 2015, maintenance du serveur sur site CON/12/ETF/0030, maintenance de l'infrastructure TIC Extreme Networks CON/11/ETF/0031 prix pour la 3e année 18 000, en cours de décembre à décembre, ordinateurs de bureau de remplacement avec clients allégés, Imprimantes réseau de remplacement, matériel de serveur vétuste de remplacement, maintenance pour l'infrastructure sans fil Enterasys, consommables d'imprimantes, supports de sauvegarde Priorités non incluses: interrupteurs d'infrastructure de remplacement (fin de soutien) - reporté à 2016, si non possible en 2015 (70 000 EUR)
2 10 1	Développement, maintenance et achat de logiciels	322 150.00	322 150.00	+ 91 300.00	+ 91 300.00	413 450.00	413 450.00	Ce poste a été crédité pour couvrir l'achat d'applications logicielles standard et le développement de systèmes logiciels. Prévisions: Service de soutien intranet, amélioration de la fonctionnalité Intranet, amélioration de la fonctionnalité de la connexion IBM Extranet, amélioration de la fonctionnalité Allegro, système de gestion des projets, maintenance ALLEGRO, migration du courriel vers MS Exchange Outlook, coût des licences et de la maintenance, continuation du déploiement de Sharepoint en tant que système de gestion des documents et des connaissances de l'ETF, intégration dans l'environnement Microsoft de l'ETF (par exemple, Office, Project, Exchange) , maintenance de systèmes de l'ETF basés sur IBM Notes, tels que TRAMS, Dashboard, Timerecording etc. et intégration de ceux-ci dans d'autres systèmes de l'ETF, tels que ALLEGRO, ABAC Priorités non incluses: amélioration supplémentaire de la fonctionnalité Allegro, système d'information géographique (30 000 EUR) Prévisions Budget révisé 2: 6 000 EUR - augmentation des frais de licence liés au contrat-cadre CE, en raison de la migration vers Skype Entreprise; 3 600 EUR - augmentation des frais de licence liés à la virtualisationActivités prévues initialement pour 2015 mais placées en réserve: 3 500 EUR - adaptations supplémentaires pour la migration et la coexistence entre IBM Notes et l'environnement MS Exchange/Outlook (sur la liste des tâches 2015 mais les activités prévues au budget ne suffisent pas à finaliser le processus de migration); 3 500 EUR - amélioration et adaptation du logiciel de gestion des dispositifs mobiles, en raison des besoins supplémentaires révélés dans la phase de mise en œuvre; 8 600 EUR - besoins structurels 2015/2016 concernant le Dashboard WP, puisque depuis 2015 le chiffrage n'est plus basé sur les pays (le chiffrage par pays change en fonction des activités du fait des résultats de projets qui deviennent indépendants des pays); 10 000 EUR - développement d'un logiciel RH pour l'évaluation et le recrutement en ligne; 3 500 EUR - modernisation de l'infrastructure de virtualisation (sur la liste des tâches 2015 mais non prévu au budget à ce jour)Activités planifiées initialement pour 2015 mais placées en réserve faute de crédit budgétaire: 1 720 EUR - eStationary dans l'authentification de l'utilisateur de l'application pour supprimer la dépendance des cookies; 8 600 EUR - améliorations fonctionnelles du système TRAMS pouvant comprendre la connexion avec le système ABAC et les rapports sur la gestion de la consommation budgétaire; 8 600 EUR - Automatiser et documenter les procédures de conversion des données de fin d'exercice pour l'EBA; 25 000 EUR - Suite à l'évaluation externe des indicateurs clés de l'ETF et à l'amélioration possible des systèmes informatiques, cette dotation est suggérée pour couvrir la première série d'actions proposées à titre de suivi. (+ 91 300 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)
2 10 3	Coûts des télécoms	168 453.00	168 453.00	-	-	168 453.00	168 453.00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais fixes des abonnements, coûts des communications et coûts internet. Prévisions: Nouveaux dispositifs mobiles, service de contrôle des coûts d'itinérance, logiciel de gestion des dispositifs mobiles, maintenance Avaya IP PBX, frais d'utilisation de téléphonie fixe, services de télécommunication, frais d'utilisation de téléphonie mobile et d'abonnement
2 10 5	Systèmes TI de la Commission européenne	163 450.00	163 450.00	-	-	163 450.00	163 450.00	Ces fonds visent à couvrir les dépenses liées à l'utilisation des systèmes décentralisés de la CE. Prévisions: Redevance annuelle ABAC, redevance annuelle ABAC Asset, rattachement S-Testa 6 mois, redevance d'hébergement ABAC, facturation électronique ABAC, Testa-n
Chap. 2 2 Biens meubles et frais accessoires		65 600.00	65 600.00	+ 37 050.00	+ 37 050.00	102 650.00	102 650.00	
Art. 220 Installations techniques et matériel bureautique		65 600.00	65 600.00	+ 6 000.00	+ 6 000.00	71 600.00	71 600.00	

Poste/Art.	Titre	Budget révisé 1 / 2015		Amendements 2 / 2015		Budget révisé 2 / 2015		Prévisions 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
2 20 0	Installations techniques et matériel bureautique	65 600.00	65 600.00	+ 6 000.00	+ 6 000.00	71 600.00	71 600.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir l'achat du matériel bureautique et technique, notamment le matériel audiovisuel, de reproduction, d'archivage et d'interprétation.</p> <p>Ce crédit est également utilisé pour le remplacement général du matériel bureautique ancien comme les télécopieurs, reliuses etc.</p> <p>Prévisions: Location de copieurs noir et blanc, location de matériel d'impression couleur (publications internes), location de distributeurs d'eau</p> <p>Priorités non incluses: autres frais de maintenance imprévus (1 000 EUR)</p> <p>Prévisions Budget révisé 2: Afin d'améliorer l'exploitabilité des salles de réunion, la mise à niveau de 2 vidéo-projecteurs, ainsi que des lampes de vidéo-projecteurs et des services de maintenance pour 4 projecteurs sont nécessaires. (+ 6 000 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)</p>	
2 20 3	Entretien, utilisation et réparation	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les coûts d'entretien et de réparation du matériel et des équipements énumérés aux postes 2200 à 2202 et le coût des photocopies additionnelles dépassant le nombre prévu dans le contrat-cadre du fournisseur de la Fondation.</p>	
Art. 221 Mobilier		p.m.	p.m.	+ 31 050.00	+ 31 050.00	31 050.00	31 050.00	<p>Ce crédit couvre l'achat de nouveaux meubles.</p> <p>Prévisions: En raison du budget limité, des fonds ne sont pas affectés.</p> <p>Priorités non incluses: remplacement des chaises de bureau, dont des modèles ergonomiques (tentative d'anticipation en 2014 en raison des contraintes du budget en 2015) (90 000 EUR)</p> <p>Prévisions Budget révisé 2: 8 500 EUR - Acquisition de petit mobilier - Mobilier de cantine (après les premiers mois d'utilisation, des modifications d'agencement sont nécessaires), petites tables pour le bureau, dossiers suspendus pour les armoires des RH12 550 EUR - Remplacement des dernières chaises de bureau vétustes. 10 000 EUR - Planifiée en tant qu'activité de réserve, l'amélioration de la salle de formation nécessiterait du mobilier adéquat. Cette activité peut être lancée après la signature du contrat garantissant la présence de l'ETF dans la Villa Gualino jusqu'en 2018 (signé en juillet 2015). (+ 31 050 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)</p>	
2 21 0	Achat	p.m.	p.m.	+ 31 050.00	+ 31 050.00	31 050.00	31 050.00	<p>Prévisions: articles de papeterie au logo de l'ETF (2 000 fardes + 2 000 blocs-notes), papier à en-tête, enveloppes, cartes de visite etc., articles promotionnels (stylos, sacs, tapis de souris etc.) destinés aux réunions et aux visiteurs, articles supplémentaires pour le 20e anniversaire, articles de papeterie</p>	
Art. 225 Documentation et bibliothèque		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	<p>Ce crédit est destiné à l'achat de publications et d'abonnements, destinés à l'utilisation générale de l'ETF et/ou à l'utilisation des services non-opérationnels (par ex. manuels informatiques, manuels juridiques, journaux, périodiques etc.).</p>	
2 25 0	Achat de publications non opérationnelles et abonnements	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
Chap. 2 3 Dépenses courantes de fonctionnement administratif		103 450.00	103 450.00	-	-	103 450.00	103 450.00		
Art. 230 Papeterie et fournitures de bureau		60 000.00	60 000.00	-	-	60 000.00	60 000.00	<p>Prévisions: articles de papeterie au logo de l'ETF (2 000 fardes + 2 000 blocs-notes), papier à en-tête, enveloppes, cartes de visite etc., articles promotionnels (stylos, sacs, tapis de souris etc.) destinés aux réunions et aux visiteurs, articles supplémentaires pour le 20e anniversaire, articles de papeterie</p>	
2 30 0	Papeterie et fournitures de bureau	60 000.00	60 000.00	-	-	60 000.00	60 000.00		
Art. 232 Charges financières		2 000.00	2 000.00	-	-	2 000.00	2 000.00	<p>Ce poste couvre les frais bancaires et les autres charges financières, ainsi que les dommages et intérêts</p> <p>Prévisions: Dépenses diverses (dont frais bancaires)</p>	
2 32 0	Diverses dépenses financières	2 000.00	2 000.00	-	-	2 000.00	2 000.00		
2 32 1	Pertes de change	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
2 32 2	Autres frais financiers	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
Art. 233 Frais de contentieux		10 000.00	10 000.00	-	-	10 000.00	10 000.00	<p>Ce poste est destiné à couvrir</p> <ul style="list-style-type: none"> * les frais généraux de contentieux, * les frais de justice, * les honoraires des avocats indépendants. <p>Prévisions: Services de contentieux - réserve pour éventuels litiges</p>	
2 33 0	Frais de contentieux	10 000.00	10 000.00	-	-	10 000.00	10 000.00		
Art. 235 Autres dépenses de fonctionnement		26 950.00	26 950.00	-	-	26 950.00	26 950.00		

Poste/Art.	Titre	Budget révisé 1 / 2015		Amendements 2 / 2015		Budget révisé 2 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
2 35 0	Assurances diverses	18 450.00	18 450.00	-	-	18 450.00	18 450.00	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'assurances diverses (notamment la responsabilité civile, l'assurance contre le vol, l'assurance du matériel informatique et du câblage; pour les coffres forts et leur contenu). Prévisions: Assurance accidents VANBREDA, responsabilité civile MARSH, vol simple et vol qualifié ALLIANZ , assurance collective par rapport aux accidents pour les non statuaires (VanBreda), incendie, ARD et assurance électronique UNIPOL, réserve pour conciliation
2 35 2	Frais divers de réunions internes	5 000.00	5 000.00	-	-	5 000.00	5 000.00	Ce poste est destiné à couvrir les frais (café, thé, eau) afférents aux réunions internes de l'ETF. Les frais (café, thé, eau) afférents aux réunions internes pour les formations et les procédures de recrutement seront couverts par les lignes budgétaires 1440 et 1180 respectivement. Prévisions: Frais de restauration afférents aux réunions internes à l'ETF (eau, casse-croûte et apéritif)
2 35 5	Menues dépenses	3 500.00	3 500.00	-	-	3 500.00	3 500.00	Ce poste est destiné à couvrir les autres dépenses opérationnelles qui ne sont pas couvertes (par ex. fenêtres/portes cassées, inondations, plomberie, changement de serrures, etc.). Prévisions: Régie d'avances pour menues dépenses, dépenses urgentes du personnel en service Priorités non incluses: réserve pour interventions urgentes et/ou réparations (1 500 EUR)
<i>Art. 236 Publications</i>		4 500.00	4 500.00	-	-	4 500.00	4 500.00	
2 36 0	Publications	4 500.00	4 500.00	-	-	4 500.00	4 500.00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais des documents juridiques que la Fondation est tenue de publier (budget, appels d'offres, etc.). Prévisions: Publication du budget de l'ETF et des documents connexes au Journal officiel
<i>Chap. 2 4 Affranchissement et télécommunications</i>		31 000.00	31 000.00	-	-	31 000.00	31 000.00	
<i>Art. 240 Correspondance et frais de port</i>		31 000.00	31 000.00	-	-	31 000.00	31 000.00	
2 40 0	Correspondance et frais de port	31 000.00	31 000.00	-	-	31 000.00	31 000.00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de correspondance et de port, dont l'expédition de colis par la poste. Prévisions: Achat de timbres DHL, estimation basée sur l'exercice antérieur Priorités non incluses: régie d'avances pour courrier (100 EUR)
<i>Chap. 2 5 Frais de réunion et de convocation</i>		100 000.00	100 000.00	-	-	100 000.00	100 000.00	
<i>Art. 250 Frais de réunion et de convocation</i>		100 000.00	100 000.00	-	-	100 000.00	100 000.00	
2 50 0	Frais généraux de réunions	100 000.00	100 000.00	-	-	100 000.00	100 000.00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réunion du conseil de direction et la participation des membres dudit conseil à d'autres réunions organisées par l'ETF. Prévisions: Première réunion du CD Turin, 2 jours, 50 participants; deuxième réunion du CD, Turin, 2 jours, 50 participants
TITRE 2	TOTAL DU TITRE 2	1 738 700.00	1 738 700.00	+ 220 927.65	+ 220 927.65	1 959 627.65	1 959 627.65	

TITRE 3 DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE DE MISSIONS SPÉCIFIQUES

<i>Chap. 3 0 Dépenses opérationnelles</i>	455 000.00	455 000.00	+ 42 500.00	+ 42 500.00	497 500.00	497 500.00	
<i>Art. 300 Documentation opérationnelle</i>	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
3 00 0	Achat de publications et d'abonnements opérationnels	p.m.	p.m.		p.m.	p.m.	Ce crédit est utilisé pour l'achat de publications et d'abonnements destinés à l'utilisation des services opérationnels. Prévisions: Intégration dans la gestion des connaissances à la ligne budgétaire 3140
<i>Art. 301 Diffusion des informations</i>	250 000.00	250 000.00	+ 42 500.00	+ 42 500.00	292 500.00	292 500.00	

Poste/Art.	Titre	Budget révisé 1 / 2015		Amendements 2 / 2015		Budget révisé 2 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
3 01 0	Publications générales	250 000.00	250 000.00	+ 42 500.00	+ 42 500.00	292 500.00	292 500.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les frais associés à la rédaction, l'édition, l'impression et la distribution des publications de nature institutionnelle (par ex. brochure d'information, programme de travail, rapport annuel, publication Highlights), ainsi que les manifestations institutionnelles et les activités concernant la mise à jour et le développement du site web.</p> <p>Prévisions: MÉDIAS NUMÉRIQUES continuation du travail de construction de réseau de médias sociaux, PUBLICATIONS - publications et autres productions de contenu (films, présentations en ligne, publications, magazine « Live and Learn », qualité à travers le comité de rédaction. Promotion MÉDIA</p> <p>Priorités non incluses: MÉDIAS NUMÉRIQUES Mise à niveau et entretien du site web - conception et facilité d'utilisation (50 000 EUR)</p> <p>Prévisions Budget révisé 2: Durant la mise en œuvre des objectifs de la conférence sur le processus de Turin, un transfert a été initié pour couvrir l'augmentation des coûts liés à l'événement. En raison de la nature des dépenses, et du temps nécessaire pour effectuer le transfert budgétaire (commencé en février, mis en œuvre en avril), il a été convenu que le département «Communication» financerait les activités de communication liées à la conférence avec ses propres lignes budgétaires. Ce transfert compense en partie le montant utilisé, mis à la disposition du TRP lorsque le transfert a été finalisé. (+ 42 500 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)</p>
Art. 303	Associations professionnelles et frais de participation	5 000.00	5 000.00	-	-	5 000.00	5 000.00	
3 03 0	Associations professionnelles et frais de participation	5 000.00	5 000.00	-	-	5 000.00	5 000.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les frais associés aux associations professionnelles et aux frais de participation</p> <p>Prévisions: Frais d'affiliation divers</p>
Art. 304	Frais de traduction	200 000.00	200 000.00	-	-	200 000.00	200 000.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les frais de traduction des documents institutionnels ne concernant pas des activités opérationnelles spécifiques.</p> <p>Prévisions: Traductions de documents de l'ETF, sur la base des années précédentes.</p>
Art. 305	Réunions du collège consultatif	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
3 05 0	Réunions du collège consultatif	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
Chap. 3 1	Actions prioritaires : activités du programme de travail	3 536 600.00	3 536 600.00	+ 145 600.00	+ 145 600.00	3 682 200.00	3 682 200.00	
Art. 310	Actions prioritaires : Activités du programme de travail	3 226 600.00	1 859 976.81	+ 145 600.00	+ 145 600.00	3 372 200.00	2 005 576.81	

Poste/Art.	Titre	Budget révisé 1 / 2015		Amendements 2 / 2015		Budget révisé 2 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
3 10 0	Projets Stratégiques	3 226 600.00	1 859 976.81	+ 145 600.00	+ 145 600.00	3 372 200.00	2 005 576.81	<p>Prévisions: Les projets stratégiques de l'ETF sont concentrés sur les domaines thématiques suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la politique de l'UE et assistance extérieure (IAP, IEV-Sud, IEV-Est, ICD) • Processus de Turin • Qualifications • Gouvernance EFP • Fourniture et qualité de l'EFP • Emploi et employabilité • Apprentissage de l'entrepreneuriat et compétences entrepreneuriales <p>Pour plus de détails, voir le programme de travail.</p> <p>Prévisions Budget révisé 2: Projets stratégiques: Processus de Turin - débloquer 35 800 EUR après la mise à jour des coûts réels de la conférence sur le processus de Turin. Gouvernance - 96 000 EUR II était initialement prévu d'organiser l'attribution du second appel à propositions ouvert aux communautés entrepreneuriales dans le cadre de la conférence sur le processus de Turin ainsi qu'une discussion sur l'avenir du projet. Cependant, ceci n'était pas réalisable. Il a été convenu d'organiser plutôt une conférence en coopération avec le Comité des régions qui devrait avoir lieu en décembre en vue de combiner la remise des prix avec une discussion sur l'avenir de l'initiative dans le cadre des travaux de l'ETF dans le domaine de la gouvernance à plusieurs niveaux. Soutien au déblocage par l'UE de 28 000 EUR - la réserve de 30 000 EUR au début de l'année a été réduite à 5 000 EUR car à ce stade, il est probable qu'il n'y ait qu'une seule demande supplémentaire. Fourniture d'EFP et qualité - 30 000 EUR sont nécessaires pour compléter l'analyse statistique de l'enquête (réalisée avec les ressources internes) et soutenir des projets pilotes avec une campagne de communication EL - 60 000 EUR - Le forum politique prévu dans le cadre de l'action en matière de bonnes pratiques n'a pas été inclus dans le budget pour 2015 en espérant qu'une augmentation du budget puisse être allouée en 2015. 30 000 EUR devraient être attribués à présent au PS EL pour démarrer cette activité avec les fonds pour 2015. En outre, 30 000 EUR sont nécessaires pour l'expertise en matière de compétences pour permettre aux PME de participer au renforcement du soutien de l'ETF en faveur du développement des PME. Étant donné que les évaluations du SBA révèlent des progrès en termes de développement des politiques de formation, les pays s'orienteront davantage vers la mise en œuvre des politiques, impliquant des travaux préparatoires sur les possibilités de conception et d'offre de formation aux PME. Emploi - 23 400 EUR - La publication des six guides de mise en correspondance et d'anticipation des compétences était prévue dans le plan de mise en œuvre du PS uniquement sous forme électronique. Les six guides seront imprimés dans un format convenu avec le BIT et le Cedefop. (+ 145 600 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)</p>
	<i>Art. 314 Projets en faveur du renforcement des connaissances et des systèmes</i>	310 000.00	310 000.00	-	-	310 000.00	310 000.00	
3 14 0	Projets en faveur du renforcement des connaissances et des systèmes	310 000.00	310 000.00	-	-	310 000.00	310 000.00	<p>Ce crédit couvre les frais de contribution de l'ETF à la prospérité et au développement de la région européenne de voisinage grâce à la coopération et au partenariat dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement des ressources humaines. La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que la publication associée et les frais de traduction.</p> <p>Prévisions: Contrôle et évaluation, vérification et gestion des risques, gestion des parties prenantes, gestion des connaissances. Pour plus de détails, voir le programme de travail.</p>
	<i>Art. 315 Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone de voisinage</i>	p.m. 652 390.07		-	-	p.m. 652 390.07		
3 15 0	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone de voisinage	p.m. 652 390.07		-	-	p.m. 652 390.07		<p>Ce crédit couvre les frais de contribution de l'ETF au processus d'élargissement de l'UE en finançant la modernisation et la réforme de l'enseignement, du marché du travail et des systèmes de formation dans les pays candidats et les pays potentiellement candidats. La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les publications associées et les frais de traduction.</p> <p>Prévisions: Toutes les activités de projets sont désormais regroupées à la ligne budgétaire 3100</p>
	<i>Art. 316 Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone d'élargissement</i>	p.m. 338 095.51		-	-	p.m. 338 095.51		
3 16 0	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone d'élargissement	p.m. 338 095.51		-	-	p.m. 338 095.51		<p>Ce crédit couvre les coûts de la contribution de l'ETF au développement des ressources humaines dans les pays en voie de développement. La ligne budgétaire inclut les coûts opérationnels ainsi que les coûts associés de publication et de traduction.</p> <p>Prévisions: Toutes les activités de projets sont désormais regroupées à la ligne budgétaire 3100</p>

Poste/Art.	Titre	Budget révisé 1 / 2015		Amendements 2 / 2015		Budget révisé 2 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
Art. 317 <i>Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans l'instrument de coopération au développement</i>		p.m. 106 418.51		-	-	p.m. 106 418.51		
3 17 0	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans le cadre de l'instrument de coopération au développement	p.m. 106 418.51		-	-	p.m. 106 418.51		Cette ligne budgétaire couvre les frais de soutien de la politique de développement de la Commission européenne et de pays partenaires par le biais de l'innovation et de l'apprentissage. La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les coûts associés de publication et de traduction.
Art. 318 <i>Projets dans le développement des compétences thématiques</i>		p.m. 269 719.10		-	-	p.m. 269 719.10		Prévisions: Toutes les activités de projets sont désormais regroupées à la ligne budgétaire 3100
3 18 0	Projets dans le développement des compétences thématiques	p.m. 162 512.40		-	-	p.m. 162 512.40		Cette ligne budgétaire couvre les frais de développement des compétences thématiques (TED). La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les coûts associés de publication et de traduction.
Art. 319 <i>Projets: Innovation & Apprentissage</i>		p.m. 107 206.70		-	-	p.m. 107 206.70		Prévisions: Toutes les activités de projets sont désormais regroupées à la ligne budgétaire 3100
3 19 0	Projets dans l'élaboration des politiques fondée sur les preuves	p.m. 107 206.70		-	-	p.m. 107 206.70		Cette ligne budgétaire couvre les frais de soutien de la politique fondée sur des preuves (EBPM). La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les coûts associés de publication et de traduction.
Chap. 3 2 Missions opérationnelles		718 700.00	718 700.00	+ 19 000.00	+ 19 000.00	737 700.00	737 700.00	
Art. 320 <i>Missions opérationnelles</i>		718 700.00	718 700.00	+ 19 000.00	+ 19 000.00	737 700.00	737 700.00	
3 20 0	Missions opérationnelles	718 700.00	718 700.00	+ 19 000.00	+ 19 000.00	737 700.00	737 700.00	Ce crédit est destiné à couvrir: les frais de déplacement, le paiement d'indemnités journalières de missions et les coûts obligatoires ou extraordinaire encourus lors de la mission d'un agent qui sont couverts par le Statut des fonctionnaires des Communautés européennes. Prévisions: Missions opérationnelles afin de soutenir la mise en œuvre des projets stratégiques
								Prévisions Budget révisé 2: CPD - 5 000 EUR - Budget alloué aux missions en cas de réunions supplémentaires du comité directeur pour l'évaluation externe - 2-3 missions à BruxellesQualifications - 9 000 EUR pour les missions étaient déjà demandées dans l'IP initial et réitérés dans la première demande de transfert budgétaire. Les missions sont toujours au programme et le niveau de dépenses actuel confirme leur nécessité en 2015. Si aucun budget supplémentaire n'est disponible pour les missions, certaines activités devront être annulées. OPS Central - 5 000 EUR sont nécessaires pour couvrir la participation non prévue au budget pour le compte de l'ETF et au séminaire KSS à Thessalonique et à la formation Devco à Bruxelles en novembre (+ 19 000 EUR - Transfert 4 - GB/15/DEC/011)
TITRE 3	TOTAL DU TITRE 3	4 710 300.00	4 710 300.00	+ 207 100.00	+ 207 100.00	4 917 400.00	4 917 400.00	

TITRE 8 L'apport en nature de la Communauté européenne

Chap. 8 0	0	p.m. p.m.	-	-	p.m. p.m.	-	-	
Art. 880 <i>L'apport en nature de la Communauté européenne</i>		p.m. p.m.	-	-	p.m. p.m.	-	-	
8 00 0	L'apport en nature de la Communauté européenne	p.m. p.m.	-	-	p.m. p.m.	-	-	
TITRE 8	TOTAL DU TITRE 8	p.m. p.m.	-	-	p.m. p.m.	-	-	

TITRE 9 DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES

Chap. 9 9 Dépenses non spécialement prévues		p.m. p.m.	-	-	p.m. p.m.	-	-	
Art. 990 Réserve		p.m. p.m.	-	-	p.m. p.m.	-	-	
9 90 0	Réserve	p.m. p.m.	-	-	p.m. p.m.	-	-	
TITRE 9	TOTAL DU TITRE 9	p.m. p.m.	-	-	p.m. p.m.	-	-	

TITRE 10 RÉSULTATS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Chap. 10 1 Résultats des années antérieures		p.m. p.m.	-	-	p.m. p.m.	-	-	
--	--	------------------	----------	----------	------------------	----------	----------	--

Poste/Art.	Titre	Budget révisé 1 / 2015		Amendements 2 / 2015		Budget révisé 2 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
10 10	Résultats des années antérieures	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
10 10 0	Résultats des années antérieures	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
TITRE 10	TOTAL DU TITRE 10	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
TOTAL DES DÉPENSES PROPRES DE L'ETF		20 144 000.00	20 144 000.00	+ 9 041.65	+ 9 041.65	20 153 041.65	20 153 041.65	

TITRE 4 Coopération avec d'autres organisations (dépenses affectées)

Chap. 4 1 Coopération avec d'autres institutions internationales	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
<i>Art. 410 Coopération avec d'autres institutions internationales</i>	<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>		
4 10 0 Banque mondiale	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
<i>Art. 411 Coopération avec d'autres institutions internationales</i>	<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>		
4 11 0 Agence suisse pour le développement et la coopération	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
Chap. 4 2 Coopération avec d'autres institutions européennes et autre organisations	790 599.96	790 599.96	-	-	877 493.18	877 493.18		
<i>Art. 420 Projets liés aux accords entre la Commission Européenne et la Fondation</i>	790 599.96	790 599.96	-	-	877 493.18	877 493.18		
4 20 0 Le projet GEMM	790 599.96	790 599.96	-	-	790 599.96	790 599.96	Prévisions: En 2015, l'ETF recevra probablement le dernier versement pour le projet GEMM (gouvernance pour l'employabilité en Méditerranée) s'élevant à la somme de 402 019 euros. Doté d'un budget total de 3 130 000 euros (l'ETF y contribuant à concurrence de 1 130 000 euros), le projet GEMM devrait s'achever en février 2016. Une fois reçue, la somme sera intégrée au moyen d'un budget rectificatif.	
4 20 1 Le projet FRAME	86 893.22	86 893.22	-	-	86 893.22	86 893.22	Prévisions: En 2013 et 2014, l'ETF a reçu un montant de 1 400 000 euros de la DG Élargissement prévu pour le projet Compétences pour l'avenir (FRAME) à mettre en œuvre durant la période 2013-2014. Toutes les activités devraient s'achever en 2014, alors que les derniers paiements, le rapport et l'audit seront réalisés en 2015.	
Chap. 4 3 Coopération avec des institutions nationales	3 743.17	3 743.17	-	-	3 743.17	3 743.17		
<i>Art. 430 Coopération avec des institutions italiennes</i>	3 743.17	3 743.17	-	-	3 743.17	3 743.17		
4 30 0 Coopération avec des institutions italiennes	3 743.17	3 743.17	-	-	3 743.17	3 743.17	Prévisions: Le financement résiduel du ministère italien des affaires étrangères sera investi dans la finalisation et le paiement des activités convenues de l'ETF au Liban. Toutes les activités planifiées devront être achevées en 2014, les éventuels derniers paiements seront effectués en 2015.	
Chap. 4 4 Exécution des projets des Etats membres de l'UE	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
<i>Art. 440 Projets relatifs à des accords bilatéraux entre les Etats membres de l'UE et des pays tiers</i>	<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>		
4 40 0 Assistance technique	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
4 40 1 Programme italien pour les petites et moyennes entreprises en Albanie (ISMEPA)	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
TITRE 4	TOTAL DU TITRE 4	881 236.35	881 236.35	-	-	881 236.35	881 236.35	

TOTAL DES DÉPENSES ASSIGNÉES DE L'ETF	881 236.35	881 236.35	-	-	881 236.35	881 236.35	
--	-------------------	-------------------	----------	----------	-------------------	-------------------	--

Poste/Art.	Titre	Budget révisé 1 / 2015		Amendements 2 / 2015		Budget révisé 2 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES		21 025 236.35	21 025 236.35	+ 9 041.65	+ 9 041.65	21 034 278.00	21 034 278.00	

FONDATION EUROPÉENNE POUR LA FORMATION

GB/15/DEC/015

Budget révisé 2 / 2015

TABLEAU DES EFFECTIFS

Grade	2015 postes autorisés		2014 postes autorisés		2013 Situation au 31 Dec 2013	
	Permanents	Temp.	Permanents	Temp.	Permanents	Temp.
AD 16						
AD 15						
AD 14		1		1		1
AD 13		6		4		0
AD 12		12		10		7
AD 11		8		8		11
AD 10		4		4		3
AD 9		12		12		14
AD 8		8		8		7
AD 7		9		14		14
AD 6				0		0
AD 5				0		2
<i>Sous-total AD</i>	0	60	0	61	0	59
AST 11						
AST 10		4		3		2
AST 9		9		8		6
AST 8		6		6		3
AST 7		4		4		7
AST 6		4		4		3
AST 5		5		5		3
AST 4		0		2		4
AST 3		0		1		4
AST 2				0		1
AST 1				0		0
<i>Sous-total AST</i>		32		33		33
Total	0	92	0	94	0	92

Budget révisé 2 / 2015
Échéancier de paiement

Chapitre 3 0

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit:

Engagements	Paiements	
	2015	2016
Engagements contractés avant 2014 restant à liquider	132 298	132 298
Crédits 2014	497 500	365 202
Total	629 798	497 500
		132 298

Chapitre 3 1

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit:

Engagements	Paiements	
	2015	2016
Engagements contractés avant 2014 restant à liquider	1 422 514	1 422 514
Crédits 2014	3 682 200	2 259 686
Total	5 104 714	3 682 200
		1 422 514

Chapitre 3 2

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit:

Engagements	Paiements	
	2015	2016
Engagements contractés avant 2014 restant à liquider	184 607	184 607
Crédits 2014	737 700	553 093
Total	922 307	737 700
		184 607